



Référence : HJ RD44
N° : T-C-2026-02-180

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 44
les communes de MARSAC-SUR-DON, Derval

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 44 afin de procéder au remplacement d'un poteau télécom.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 44 classée RDL2 entre les PR 32 + 812 et 33 + 256*, sur le territoire des communes de MARSAC-SUR-DON, Derval.

du lundi 02 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h00.

* Coordonnées GPS : RD44 de 47.606067,-1.683761 à 47.609603,-1.681256

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par circet nesmy, le chaillot 85310 nesmy, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de MARSAC-SUR-DON, DERVAL et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de MARSAC-SUR-DON, DERVAL,
Les commandants des groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Blain,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 19 février 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef de service aménagement



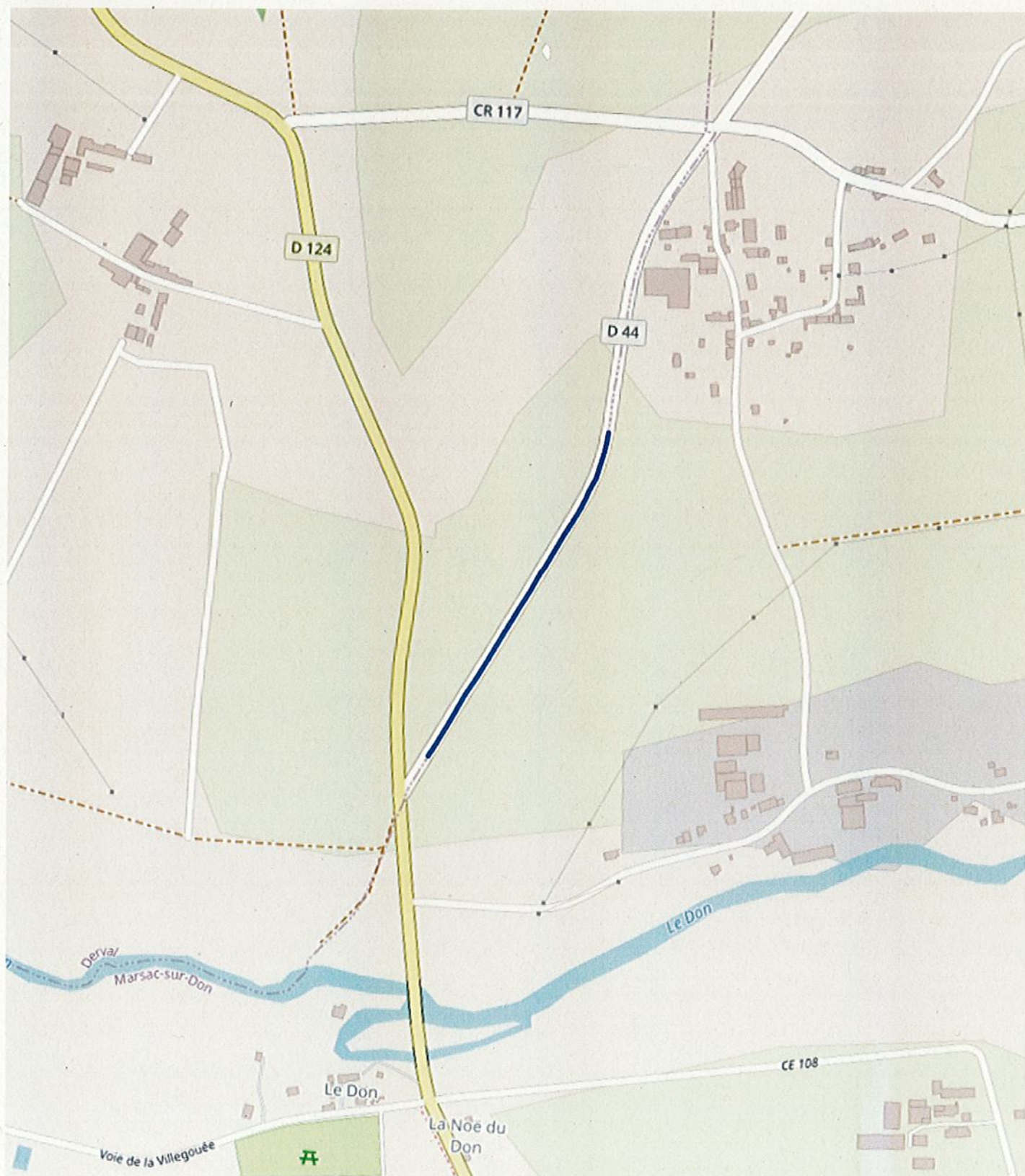
Philippe BELIZAIRE

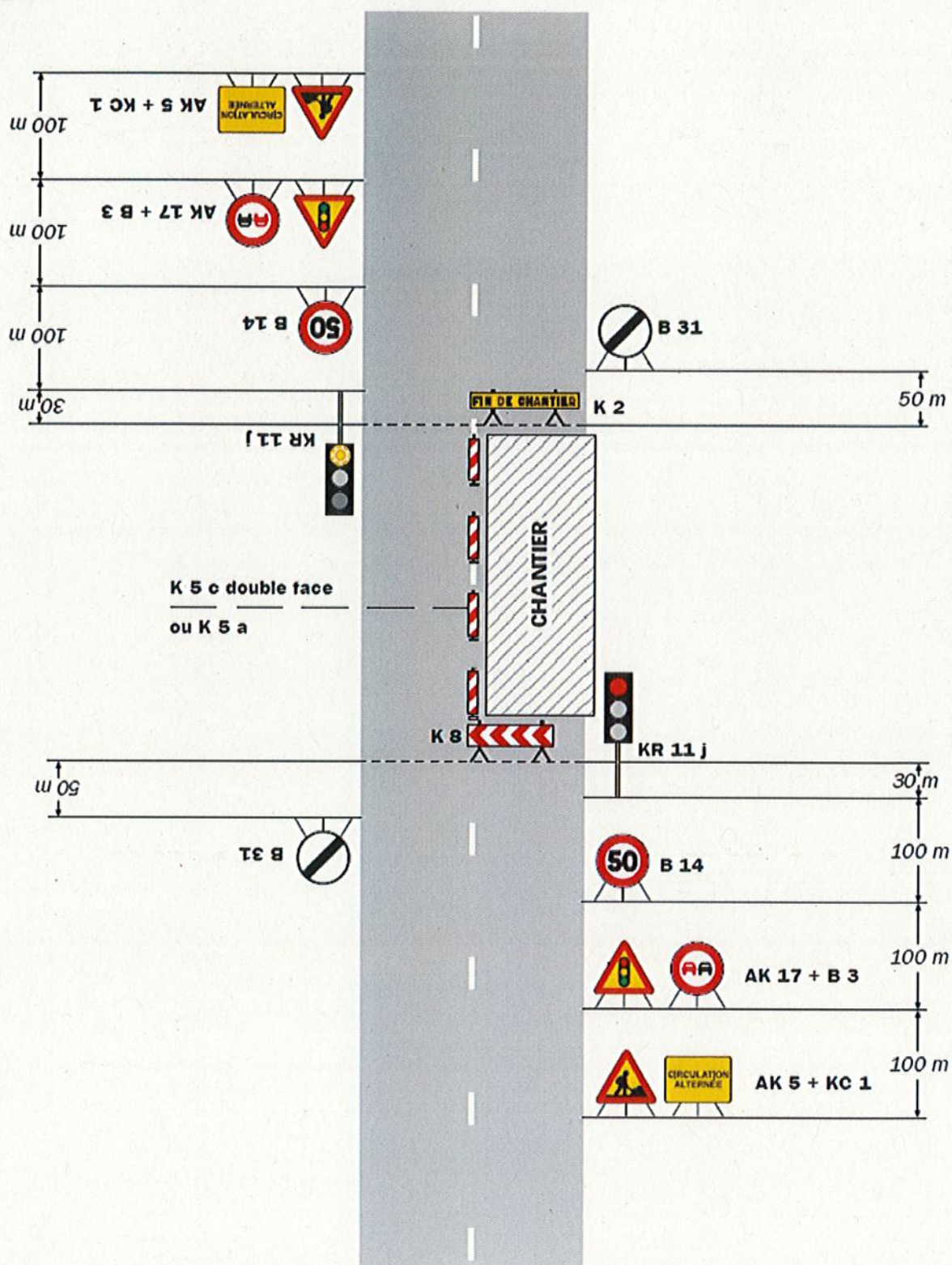
Une copie sera adressée à :

- Les groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Blain

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-02-180
Plan de situation

Situation des travaux





Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
--	---	--

Le demandeur			
Particulier ☐	Service public ☐	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐	Entreprise ☒
Nom : Prénom : Dénomination : <u>Orange UI O</u> Représenté par : <u>Jean-Pierre DREVILLON</u> Adresse Numéro : <u>3</u> Extension : Nom de la voie : <u>Bd Vincent Gâche</u> Code postal <u>44200</u> Localité : <u>Nantes</u> Pays : <u>France</u> Téléphone <u> </u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : <u> </u> Courriel :@.....			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : <u>Société Circet</u> Prénom : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : <u>Z.A du Chaillot</u> Code postal <u>85310</u> Localité : <u>NESMY</u> Pays : <u>France</u> Téléphone <u>0670948333</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : <u> </u> Courriel : <u>solene.jourdain</u> @ <u>circet.fr</u>			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° <u>hh</u> Voie communale n° Hors agglomération ☒ En agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐ Adresse Numéro : <u>3</u> Extension : Nom de la voie : <u>La Haute Colle</u> Code postal <u>44170</u> Localité : <u>MARSAC SUR DON</u>			

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : Description des travaux : <u>Remplacement d'appui télécom, place pour place</u> Date prévue de début des travaux : <u>02032026</u> Durée des travaux (en jours calendaires) : <u>030</u>	

Réglementation souhaitée	
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : <u>030</u> Date de début de réglementation <u>02032026</u> Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐ Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐ Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒ Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue <u> </u> Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) <u> </u>	

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒Fait à : ... Le :

Nom : Jourdain Prénom : Solène Qualité : Assistante de production



Détail de l'appui n° 0841461

Général

ID appui : A105915102	N° appui : 0841461	UI : M1 - Pays de Loire
Code INSEE / Commune : 44091 - MARSAC SUR DON	Centre : MSC - centre MSC	Propriétaire : ORANGE
Code Rivoli / Voie : 18AA - LA COLLE	Zone : 002	Gestionnaire : ORANGE
N° dans la voie :	Etat de l'appui : 06 - Garantie 6 ans	
Long. : 01°40'57.0660"O	Lat. : 47°36'27.6360"N	

Observations

, Anc. coord. : LAMB2E : long. 297944.00, lat. 2297511.0

Caractérisations

Support PC : -
Autre :

Environnements

Présence ligne électrique : -
Autre :
TER - Terre

Appui (s)

Type d'appui : BS6 - BOIS SIMPLE HAUTEUR 6 M - Ne plus utiliser

1 : BS - Bois simple

Fabriqué en : 1974

Etat : 06 - Garantie 6 ans

N° de traçabilité :

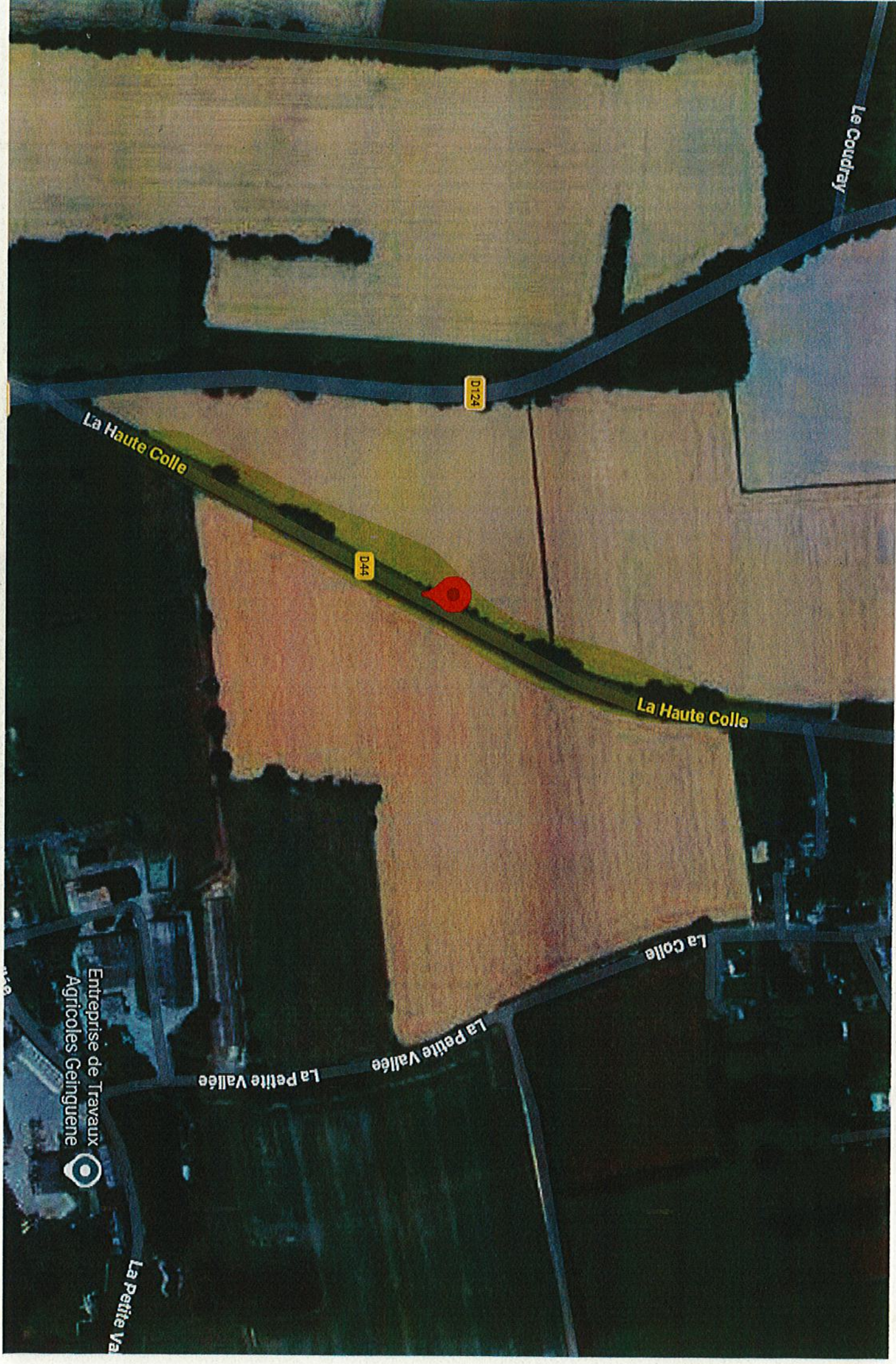
Fin de garantie : 2030

Déclassement : -

Essence : -

Fournisseur :

Traitement : -



Le Coudray

D124

La Haute Colle

D44

La Haute Colle

La Colle

La Petite Vallée

La Petite Vallée

Entreprise de Travaux
Agricoles Ceinguene



La Petite Va

DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis

De: Solene JOURDAIN <solene.jourdain@circet.fr>
Envoyé: mercredi 18 février 2026 16:08
À: DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis
Objet: Demande arrêté de circulation - Remplacement d'appui télécom - CIRCET
Pièces jointes: cerfa_14024 .pdf; cerfa_14023 - Voirie.pdf; FicheAppui_0841461.pdf

VIGILANCE: Ce message provient d'une personne externe au Département. Un doute sur son contenu ? Faites suivre à securite.numerique@loire-atlantique.fr

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le dossier GESTAR2602174NL5230781 ainsi que le CERFA complété pour une demande d'arrêté de circulation pour des travaux situés 3, La Haute Colle, 44170 MARSAC SUR DON.

Nous intervenons pour le compte d'Orange pour des travaux de remplacement d'appui télécom, place pour place.

Pouvez-vous, s'il-vous-plaît, nous rédiger un arrêté du 02/03 au 02/04/2026 ?

Dans l'attente de votre retour et en vous remerciant par avance,

Cordialement,

Solène JOURDAIN
Assistante de production
Agence RCC 85
La Chaize Le Vicomte
06.70.94.83.33



Notre organisation
s'engage contre
le sexisme ordinaire
en entreprise

initiative
#StOpE